

Diasporiques, à plusieurs reprises, a témoigné de son intérêt pour les réflexions du Groupe international, interculturel, interconvictionnel (G3i). À la commune initiative de ce groupe et de la revue est en cours de constitution une nouvelle association selon la Loi de 1901, intitulée « Société, cultures et convictions » (SOCC), dont l'objet et les modes d'intervention sont ici exposés. Son assemblée générale fondatrice s'est tenue le 22 mai 2019 en présence d'une cinquantaine de futurs adhérents et ses statuts sont en cours d'examen par la préfecture de police de Paris.

Organiser de façon prioritaire des débats non décisionnels

Louis Schweitzer et Philippe Lazar

Louis Schweitzer et Philippe Lazar sont respectivement président et secrétaire de la SOCC²

CULTURES ET CONVICTIONS

Quelle que soit la définition précise qu'on donne au concept anthropologique de « culture », nous savons que nous vivons dans des sociétés multiculturelles. Nous savons aussi que la cohabitation des cultures au sein d'un même espace territorial est loin d'être toujours paisible et que les recommandations de l'UNESCO en faveur de la reconnaissance et de la protection de la diversité culturelle de l'humanité, que celle-ci se manifeste à l'échelle planétaire ou à celle d'aires géographiques plus restreintes, sont trop souvent ignorées quand elles ne sont pas violemment rejetées. Mais même si l'on échappe à ces excès, force est de reconnaître que le concept « d'interculturalité » relève plus de l'utopie (fût-ce au sens positif du terme) que de la réalité effective. Profondément insérées dans la longue histoire de l'humanité, les cultures

sont tout naturellement dotées d'une forte inertie : leur cohabitation les conduit certes à évoluer mais cette évolution est lente, marginale, elle ne les bouleverse en aucune manière.

Ce constat, qui se veut réaliste, n'a en fait rien de désespérant. Il est même, si l'on y songe, parfaitement conforme à l'idée qu'il faut protéger la diversité culturelle ! Mais il implique une réflexion sur la façon de gérer les inévitables difficultés qui résultent de la coexistence de multiples cultures au sein de mêmes espaces géographiques, sociaux et politiques. Et c'est là que peut à notre avis intervenir de façon positive le concept de « convictions » que nous souhaitons fortement associer à celui de « cultures ». Pourquoi ? Parce que les convictions de divers ordres que nous avons les uns et les autres sont l'affaire de chacun de nous, que chacun de nous est libre d'en avoir, de les exprimer, d'en changer, sans pour autant que cela

¹ Notamment dans son n° 37 (avril 2017) : « Pour une Charte européenne de l'interconvictionnalité », p. 19-23.

² Monique Chemillier-Gendreau et Bernard Quelquejeu en sont les vice-présidents et Guy Mayaud le trésorier.

ébranle les socles culturels de la société. C'est d'abord au niveau individuel que les convictions s'expriment (même s'il existe évidemment des communautés convictionnelles !) et elles sont de ce fait par nature infiniment plus accessibles que les cultures qui contribuent à les engendrer. Et c'est donc bien au niveau des convictions que doit porter l'essentiel de l'effort de pacification des relations sociales. D'où ce nouveau projet.

UN PROJET AMBITIEUX

Selon ses statuts l'association Société, cultures et convictions (SOCC) « a pour objet de contribuer à engendrer et à organiser des débats de société sur des questions vives se situant à l'articulation des cultures et des convictions. Ces débats ont pour vocation spécifique non pas de parvenir à des décisions, qu'elles soient éventuellement consensuelles ou seulement majoritaires, mais de susciter de libres échanges entre des personnes physiques ou morales respectueuses de la diversité des convictions, chacun des participants ne cherchant pas à imposer les siennes. Par ce type d'échanges la SOCC inscrit son action dans le cadre d'une authentique démocratie participative, respectueuse des responsabilités propres des instances décisionnaires de la société et cela à tous les niveaux de son organisation territoriale : local, régional, national, européen ou international. La SOCC rend périodiquement publics des thèmes susceptibles de donner lieu à de tels débats interconvictionnels et se préoccupe de leur conférer une diffusion aussi large que possible. Elle rend compte à leur issue des échanges auxquels ils ont donné lieu. »

Cette entreprise a ainsi pour objet central de renforcer la culture démocratique dans notre pays, qui en a le plus grand besoin. Et cela en contribuant à faire comprendre que nous avons tout intérêt à ne pas court-circuiter la phase de prise de conscience et de respect de la diversité des cultures et des convictions au sein de notre société avant de passer aux phases de délégation d'exercice du pouvoir aux instances élues de la démocratie représentative.

UNE PROPOSITION DE MÉTHODE

Les actions que nous voulons promouvoir se situent donc en amont des processus décisionnels délégués à des élus et cela à tous les niveaux territoriaux. En amont c'est-à-dire en permettant que s'exprime librement – et le cas échéant contradictoirement – la diversité des convictions des citoyens au sujet des questions traitées. C'est à cette fin que nous prônons l'organisation d'une multiplicité de débats explicitement « non décisionnels », réunissant chacun un petit nombre de personnes appelées à exposer et argumenter leurs convictions au sujet d'un thème donné ayant rapport au triptyque « Société, cultures et convictions » tout en s'efforçant d'écouter et de respecter des convictions différentes.

Il faut dès lors contribuer à faire comprendre – pour justifier notre parti-pris opératoire – qu'un tel travail ne peut manquer de contribuer fortement à l'élaboration des choix individuels au moment, ultérieur, des consultations électorales, et à la capacité réelle, ensuite, des citoyens à contrôler le travail des élus. Donc d'être socialement et politiquement



Louis Schweitzer

« utile » même s'il n'est pas (et en réalité parce qu'il n'est pas) directement décisionnel.

LES CARACTÉRISTIQUES D'UN DÉBAT « NON DÉCISIONNEL »

Objectif

Permettre à tous ceux qui le désirent de confronter leurs convictions sur les questions de société qui les préoccupent, de quelque nature qu'elles soient. Il ne s'agit pas de se contenter d'une juxtaposition de points de vue mais bien d'une authentique « confrontation », ce qui implique à la fois capacité d'écoute de l'autre, reconnaissance de la légitimité d'un désir partagé de convaincre, acceptation de l'idée qu'un tel débat a pour objet non pas de prendre des décisions mais de mieux comprendre la diversité légitime des points de vue et dès lors la nécessité et l'intérêt de ne pas chercher à imposer ses propres convictions. En d'autres termes il s'agit de prendre opérationnellement appui sur l'importance en démocratie du caractère potentiellement constructif du dissensus dans la mesure où il s'exprime de façon non

violente. Mais il ne saurait être question ici de prendre parti, de trancher : c'est là le rôle, lorsque la question se pose, de la démocratie représentative, à même de le faire de façon plus éclairée grâce à la phase préliminaire de débats ici prônée.

Tout ceci n'interdisant évidemment pas l'existence et la légitimité d'autres formes de confrontations sociétales que les débats ainsi définis.

Choix des thèmes de débat

Ce choix est de la responsabilité spécifique des organisateurs de tels débats. Ces thèmes peuvent être d'ordre très général (démocratie, progrès, environnement, etc.) mais ils peuvent aussi s'inscrire dans l'actualité immédiate pour autant que ne soit pas perdues de vue en cours de débat les spécificités non décisionnelles ci-dessus évoquées.

Choix des lieux de débat

Les débats doivent préférentiellement se dérouler dans des lieux intéressés par leur récurrence : salles communales, cafés, bibliothèques, médiathèques, librairies, etc. Il appartient aux institutions partenaires de les choisir et de prendre les contacts nécessaires pour obtenir leur concours.

Organisation des réunions

Le nombre des participants est nécessairement limité si l'on veut que chacun d'eux puisse s'exprimer. Une trentaine semble être un grand maximum. La réussite d'une réunion dépend étroitement de la capacité de son animateur-médiateur d'en préciser le thème et de veiller à ce qu'elle se déroule dans l'esprit ci-dessus défini. Se pose donc de façon importante, dans chaque institution partenaire

³ Exemple : le choix des thèmes d'actualité de l'émission « C'est dans l'air » de France 5.

du projet, la question de la formation de ces médiateurs.

Sources d'information

Si l'on veut que les débats en question soient vraiment constructifs, il est légitime qu'ils soient introduits par des personnes « compétentes », pour autant que cette introduction en soit effectivement une et non pas une conclusion implicite. Cela devrait être l'un des rôles des médiateurs que de gérer cette question délicate.

Débouché des réunions

Qualifier les réunions en question de « non décisionnelles » n'implique nullement de n'en tirer aucune conclusion. Un système informatisé sera mis en place aux fins de partager entre les acteurs de la SOCC des informations sur les thèmes traités, le nombre de participants, leur degré d'engagement, les éventuelles difficultés rencontrées. Ce qui est espéré est que les organisateurs et les participants de ces débats en ressortent avec le sentiment qu'ils leur auront permis de s'enrichir dans leur pratique de la démocratie et dans leur capacité de la faire partager. Et par là même de répondre concrètement au besoin fortement ressenti d'une amélioration générale de l'organisation démocratique de la société, plus respectueuse de la diversité des convictions qui s'expriment en son sein.

UNE ORGANISATION NÉCESSAIREMENT RÉTICULÉE

Si l'on veut que ce projet prenne une ampleur qui en justifie l'existence, il est indispensable qu'une multiplicité d'institutions le



Philippe Lazar

prenne en charge, chacune selon ses spécificités, sans pour autant perdre de vue les principes de base ci-dessus exposés : aller directement ou par étapes vers des débats non décisionnels de groupes suffisamment restreints pour que chacun puisse s'exprimer s'il le souhaite, à commencer par ceux qui habituellement n'ont pas accès ou qui n'osent pas avoir accès à la parole. Nous pourrions ainsi constituer une sorte de fédération – à ce stade informelle – d'institutions associées au travers de la promotion de tels débats citoyens.

Est-il besoin d'ajouter que nous serions heureux que les lecteurs de *Diasporiques* nous fassent part de leur avis à propos de ce projet et bien sûr, s'ils le souhaitent et en ont la possibilité, qu'ils participent à sa mise en œuvre. ☺